



Cours collectifs de tennis Compétition Saison 2023-2024

Le Tennis-Club de Meyrin organise du 30 août 2023 au 21 juin 2024 des cours de tennis collectif "Compétition", pour les juniors de 7 à 18 ans.

Catégorie : **Compétition 1**

Durée des cours 60 minutes le mercredi après-midi

90 minutes un soir de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Total heures **2:30 par semaine en cours collectif**

Catégorie : **Compétition 2**

Durée des cours 60 minutes le mercredi

90 minutes un soir de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

45 minutes un autre soir de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Total heures **3:15 par semaine en cours collectif / binôme**

Catégorie : **Compétition 3**

Durée des cours 60 minutes le mercredi

90 minutes un soir de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

90 minutes un autre soir de la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Total heures **4:00 par semaine en cours collectif / binôme**

Lieu des cours Centre Sportif de Maisonnex, chemin de la Berne 5 à Meyrin (en face du CERN)

Les demandes d'inscriptions pour les catégories "compétition 1, 2, 3" seront étudiées par le team technique.

Les niveaux, les horaires sont parmi d'autres, les éléments devant être réunis pour former des groupes homogènes.

Pour rappel, les juniors souhaitant jouer en dehors des cours doivent souscrire un abonnement à la réception du centre sportif de Maisonnex.

Le fait de suivre les cours du TC Meyrin ne donne pas automatiquement accès aux terrains.

Dernier délai pour les inscriptions : dimanche 13 août 2023.

Tous les nouveaux juniors, seront convoqués pour des tests qui auront lieu les mercredis 16 et 23 août 2023.

L'ensemble des cours se déroulent au Centre sportif de Maisonnex, les mercredis entre 8h et 12h et/ou entre 13h et 20h pour tous les juniors.

Pour les juniors des catégories Compétition 1, 2 et 3, les heures de fin de journée ont lieu entre 16h30 et 19h30.

Organisation : TC Meyrin

Responsable de l'organisation : Alain Bonvallat

Le comité du TC Meyrin se réserve le droit de modifier en tout temps l'organisation des cours.

Généralités

- ❑ En signant le bulletin d'inscription, le représentant légal de l'enfant déclare que celui-ci est assuré contre les risques d'accident et décharge l'école de tennis de Meyrin de toute responsabilité.
- ❑ L'élève doit venir au cours avec une gourde remplie d'eau.
- ❑ Tenue sportive et chaussures de tennis exigées (sans semelle noire).
- ❑ Matin = juniors de 5 à 8 ans. Après-midi = juniors de 9 à 18 ans.
- ❑ Pour des questions de bonne organisation des cours, la présence des parents n'est en principe pas souhaitée dans la halle pendant les leçons, en dehors des sessions "portes ouvertes" organisées par le TC Meyrin.
- ❑ En juin, l'organisation des cours peut changer en fonction des rencontres Interclubs juniors.

TC MEYRIN - CONDITIONS COMPETITION

Ces programmes sont destinés aux juniors ayant déjà acquis un certain niveau de tennis et qui souhaitent se préparer à jouer des tournois et participer aux interclubs.

- Motivation, état d'esprit. Attitude et comportement exemplaire en entraînement comme en matchs officiels (tournois et Interclubs)
- S'engager pour plusieurs heures de cours
Minimum 1 heure le mercredi (obligatoire) et 1.5 heure en semaine, en groupe
- Compétition : remplir les 2 conditions ci-dessus ou bénéficier du classement ci-après :
10 ans - Approbation par les professeurs, 1ère licence, R9
11 ans : R8 - R7
12 ans : R7 - R6
13 ans : R6 - R5
14 ans : R5 - R4
15 ans : R4 - R3
- L'échauffement et le stretching seront effectués avant et après le cours. L'élève se présente sur le court en ayant déjà effectué son échauffement.
- S'inscrire aux tournois organisés par le TC Meyrin
- Jouer impérativement les IC juniors et éventuellement les IC adultes pour le TC Meyrin.

Ville de Meyrin
Rue des Boudines 2
Case postale 367
1217 Meyrin 1
Tél. 022 782 82 82
Fax 022 782 30 94
meyrin@meyrin.ch
www.meyrin.ch

A qui de droit

Meyrin, le 6 juin 2023

N/réf: DGE/nva

Adaptation des tarifs des cours juniors

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, la commune de Meyrin subventionne le TC Meyrin.

Compte tenu de la situation budgétaire de la Commune, mais également par soucis d'équité par rapport aux autres associations sportives communales, le montant alloué au TC Meyrin a été progressivement adapté à la baisse ces dernières années.

Par conséquence, et selon les discussions menées avec le TC Meyrin, il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder au réajustement des tarifs des cours et entraînements dispensés aux juniors.

Cette augmentation est nécessaire pour permettre au club de continuer à proposer des prestations de qualité, sans mettre en danger sa situation financière. Le comité a également procédé à un comparatif avec les autres clubs du canton pour s'assurer de ne pas préteriter les meyrinois. Nous espérons que vous comprendrez cette démarche.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

Laurent Tremblet
Conseiller administratif